



SOCIÉTÉ
GENEVOISE
D'UTILITÉ
PUBLIQUE

BULLETIN
7^E SÉRIE - N°4 2017

Sommaire

Rapport du Comité	1
Soirée «Villas YoYo» du 3 mai 2017	8
Présentation du Nouveau Prieuré par Diane Devaux-Charguéraud	10
L'enjeu d'une négociation, développement territorial de Genève au cours des siècles	12
Remise du Prix Robert-Scheimbet à Madame Barbara Bianchi	22
Visite du Collège Calvin du 19 novembre 2016	24
Visite du campus de Haute Horlogerie du 1 ^{er} mars 2017	25
Académie des jeunes interprètes «Musique et Emotions»	26
Colloque épidémies des 6-8 juin 2016	27
Effort de Promotion LIFT et Ateliers jeunes 6e édition au Cycle de la Gradelle	28
Compte-rendu financier	30
Rapport des vérificateurs aux comptes	35
Liste des membres	36
Composition du Comité	40

Rapport du comité à l'Assemblée générale du mardi 13 juin 2017

au Centre Intergénérationnel Nouveau Prieuré



Quelques membres du Comité 2016-2017

1. Bienvenue

Mesdames et Messieurs, Chers Amis de la SGUP, j'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue à notre Assemblée générale 2017.

Notre assemblée a été régulièrement convoquée par lettre du 15 mai 2017. Elle peut donc valablement délibérer.

2. Fonctionnement du comité

Durant l'exercice écoulé, votre comité a tenu neuf séances plénières et de nombreuses réunions de sous-commissions.

3. Activités diverses

Suite des travaux sur l'intégration des jeunes dans la vie professionnelle.

L'équipe en charge de cette action,

animée par Emmanuelle Richoz et Jean-Claude Manghardt, a poursuivi son travail autour de deux axes:

- l'Atelier Jeunes du Cycle d'orientation de la Gradelle qui fonctionne à satisfaction depuis 6 ans. Nous souhaitons désormais pouvoir l'étendre à d'autres cycles. Ceux de Pinchat et de Drize devraient démarrer à la rentrée 2017.
- le projet LIFT qui offre à des jeunes, peu motivés par les études, des places de stage en entreprise. Le travail de fond entrepris auprès des entreprises, des relais associatifs notamment avec le Rotary et la Fédération des Entreprises romandes (FER) donne de bons résultats.

Par ailleurs, LIFT s'installe progressivement dans les cycles d'orientation (5 participent à cette action à ce jour). Une cérémonie de remise des prix aux premiers élèves qui ont terminé ces stages s'est tenue récemment. Dans deux cas, le stage LIFT a permis d'embaucher les stagiaires comme apprentis. C'est donc un beau succès qui récompense le travail de ceux qui s'engagent dans cette action.

Suivi de nos travaux sur la Réunion interdisciplinaire «Epidémies et Sociétés, passé, présent et futur» des 6,7 et 8 juin 2016

Sur une idée de Catherine Santschi, s'est tenue l'an passé une réunion interdisciplinaire de trois jours sur ce thème passionnant avec le soutien d'institutions prestigieuses comme le CICR, l'OMS, Médecins sans frontières, les universités de Genève et Lausanne et les HUG.

Les trente conférenciers présents ont débattus des aspects scientifiques, médicaux, historiques, du droit mais aussi des nouvelles stratégies et nouveaux challenges en la matière.

Le comité ad hoc a poursuivi ses travaux en vue de la publication des actes du colloque qui sortiront de presse en automne, ainsi que de la suite que nous envisageons encore d'y donner (organisation d'une exposition ou autre projet de santé ou associatif à soutenir).

Un grand merci encore à Catherine Santschi, MM. les Professeurs Bernardino Fantini et Norman Sartorius, Barbara Suter et Michèle Maury-Moynier ainsi qu'à nos soutiens et sponsors sans qui cet important projet n'aurait pu être mené à bien.

Soirée théâtre en faveur des villas YoYo du 3 mai 2017

Le 3 mai dernier nous avons organisé avec 3 Clubs Kiwanis de la région une soirée théâtre à la Parfumerie avec la

nouvelle création «Attrape mon cœur Holden!», d'après le best seller «l'Attrape Cœur» de J.-D. Salinger et joué par les jeunes acteurs de la Bande J, élèves de la classe terminale de la Compagnie Acrylique. Très beau spectacle, salle comble, délicieux buffet préparé par Barbara Suter. Le bénéfice de la soirée de CHF 6'000.– sera versé de la soirée aux amis des villas YoYo lors d'une petite cérémonie qui associera aussi les trois présidents des clubs Kiwanis concernés.

Rappelons que les villas YoYo sont des centres d'accueil (4 à Genève; 13 en Suisse) qui accueillent les enfants gratuitement, librement et sans inscription en dehors des heures scolaires de 16h30 à 18h00 et le mercredi après-midi plus le samedi pour certaines. Elles permettent aux enfants, dont les parents sont souvent absents de la maison, de faire leurs devoirs, de jouer, de se socialiser sous la surveillance d'un encadrement professionnel, et font le pont entre la fermeture de l'école et le retour des parents au domicile.

Visite du Collège Calvin du samedi 19 novembre 2016

Dans le cadre de notre thématique «découverte du patrimoine de notre ville» nous avons eu le privilège de visiter le collège Calvin qui vient d'être restauré, sous la conduite d'Isabelle Brunier, en charge de la conservation des bâtiments de l'Etat de Genève. Nous en savons plus désormais sur l'histoire de ce magnifique édifice créée au temps de Calvin et pu découvrir les combles de l'aile la plus ancienne, où

se trouvaient autrefois les logements des professeurs et plus récemment les archives!

Visite de l'école des métiers et artisans de haute horlogerie de Meyrin du mercredi 1^{er} mars 2017

Autre découverte du patrimoine de notre ville, la visite de la nouvelle école d'horlogerie créée par le groupe Richemont. Elle forme des apprentis dans quatre métiers de l'horlogerie: micro-mécanique, gravure, émail et horlogerie. Il y a peu d'élèves par domaine; ainsi ils se voient dispenser une excellente formation et ont de très bonnes perspectives professionnelles. Les membres présents ont beaucoup apprécié de parcourir ce splendide site, de visiter les ateliers de formation sous la conduite de M. Damien Gisler, responsable de la formation. Mille mercis encore à Emmanuelle Richoz d'avoir organisé cet événement

Académie Musique et Emotions



Projet lancé par Bernardino Fantini, membre de notre comité. Il s'agit de master classes pour la musique de chambre. La deuxième édition aura lieu en été 2017 et se clôturera par un concert à St-Germain les 3 et 4 septembre 2017. Nous avons parrainé cette édition 2017 et apporté un concours financier de CHF 4'000.-.



Fondation de l'encyclopédie de Genève

Les travaux de retranscription des Registres du Conseil du temps de Calvin se poursuivent sous l'impulsion de Catherine Santschi, présidente et de l'équipe compétente qu'elle a réuni autour de ce beau projet.

Mise à jour du site internet www.sgup.ch et page Facebook

Notre site a été entièrement remanié au début de cette année par Nicole Seyfried, notre Webmaster. Allez le parcourir, la présentation moderne et attractive améliore nettement l'accès à nos informations. Mille mercis encore à Nicole qui se charge bénévolement de cet important travail.



Nous sommes aussi présent sur Facebook pour y poster régulièrement des informations et photos sur nos activités.

Nos projets

Plusieurs projets nous occupent, notamment:

- Suivi du projet épidémies et sociétés, avec la parution des travaux du colloque dans un magnifique ouvrage qui va sortir courant de l'automne. Une cérémonie sera organisée à cette occasion.
- Poursuite de nos travaux sur l'intégration des jeunes dans la vie professionnelle.
- Promotion de l'apprentissage en particulier pour les métiers manuels.
- Le mardi 3 octobre 2017, soirée de lancement du second policier de Marc Voltenauer, ex membre de notre comité, qui paraît sous le titre «Qui a tué Heidi?» aux éditions Slatkine.



Corinne Jaquet, Dominique J. Ducret,
Marc Voltenauer et Laurence Bézaguet

- Le mardi 31 octobre une conférence-débat au titre polémique «Les Journalistes, tous des menteurs?» avec Laurence Bézaguet et Robert Habel et animée par Guy Mettan.

Journaliste



- et d'autres projets à lancer; une première réunion brain-storming de notre comité sera organisée pour la fin de l'été.

Nous vous tiendrons informés du suivi.

Bulletin annuel 2015-2016

A été adressé à nos membres en novembre 2016. Outre le rappel de nos activités, ce bulletin comprenait:

- Le compte rendu de la Réunion interdisciplinaire «Epidémies et sociétés» des 6, 7 et 8 juin 2016 sur ce thème passionnant.
- Un bref rappel de la soirée du 31 mai 2016 en présence de Madame Ester Alder, maire de Genève, avec projection du film «Tapis Rouge» du réalisateur genevois Frédéric Baillif. Le réalisateur, Kantarama Gahigiri, scénariste et les acteurs qui étaient présents ont répondu aux questions du public et un don de CHF 30'000.– a été remis au réalisateur afin de lui permettre de finaliser le second film tourné avec la même équipe: un western qui va s'appeler «à l'West».

- Un souvenir des deux visites de l'exercice pour nos membres dans le cadre de la découverte ou redécouverte du tissu social et culturel genevois à la Fondation Pro du 25 février 2016, sur une proposition d'Emmanuelle Richoz et à la Fondation Hardt du 17 mars 2016 à l'initiative de Reina Kalo.

Mille mercis encore à Barbara Suter et Georges Demierre qui ont contribué efficacement à la réalisation de notre bulletin.

Cotisations

Votre comité propose de maintenir les cotisations à leur niveau actuel (CHF 50.– par personne, CHF 500.– membre à vie et CHF 100.– pour les sociétés et institutions).

Remerciements à Georges Demierre

Georges Demierre a contribué de façon marquante à nos travaux durant près de 30 ans. Proche de Claude Richoz, qui présida la SGUP durant de longues années, il fut aussi très actif au comité de l'association des chiens d'aveugles Arcam-VBM. Durant près de trente ans il fut l'une des chevilles ouvrières du comité, très apprécié de tous pour sa compétence, son engagement et son esprit de collaboration. Durant toutes ces années, il a aussi assumé la conception et la réalisation de notre bulletin annuel. Au moment où il décide de se retirer totalement nous voulons lui témoigner ici toute notre gratitude et reconnaissance.

Nous l'assurons de toute notre amitié et lui souhaitons encore le meilleur.

Autres remerciements

Je voudrais remercier ici nos membres et amis de leur soutien fidèle. Vos cotisations et vos dons non négligeables nous permettent de poursuivre notre cap et développer des initiatives concrètes et de la réflexion autour du développement de notre ville sur les plans sociaux, caritatifs et culturels.

Notre gratitude va aussi aussi aux membres de notre comité pour leur soutien et engagement bénévole.

4. Rapport de la trésorière

Notre situation financière au 31.12.2016

Nouvel exercice bénéficiaire d'un peu plus de dix mille francs, ceci grâce à la couverture des frais de la manifestation «Tapis Rouge» et au prix «un job pour les jeunes» par une fondation amie.

Avec les années nous avons pu renforcer notre assise financière qui reste modeste mais nous permet d'envisager l'avenir avec sérénité.

Merci encore à nos membres et généreux donateurs de leur soutien. Nos remerciements vont aussi à Barbara Suter, notre fidèle trésorière, pour son excellent travail.

5. Rapport des vérificateurs aux comptes

Elisabeth Perrier-Campus, contrôleur aux comptes, va maintenant nous lire son rapport.

6. Approbation des rapports et décharge au comité

Les rapports du comité, de la trésorière et des vérificateurs sont approuvés à l'unanimité.

7. Election du comité

Cette année nous avons quatre personnes qui quittent le comité au terme de nos statuts qui prévoient que les membres sont élus pour 4 ans, pren-

nent une année sabbatique avant de revenir s'ils sont à nouveau sollicités. Les personnes dont le mandat arrive à échéance cette année sont donc :

- Marilyne Borrello Ménétreay
- Emmanuelle Richoz-Zogg
- Yvelise Strub
- et votre serviteur.

Jean-Claude Manghardt accepte de rejoindre à nouveau notre comité après son année sabbatique. Nous sommes très heureux de pouvoir à nouveau compter sur lui. D'autre part deux nouveaux membres ont accepté de nous rejoindre il s'agit de

- Carmen Costoya Reinmann, économiste et cadre bancaire avec une

Carmen Costoya Reinmann et Erica Camilleri-Salzmann



double expérience de gestion de fortune dans les marchés étrangers et de gestionnaire commerciale.

- Erica Camilleri-Salzman, diplômée HEI et pianiste, expérience professionnelle au CICR puis de journaliste avant de se consacrer notamment à des activités caritatives au comité d'action de Foyer-Handicap. Actuellement elle donne des cours de piano et de français.

Nous vous proposons donc d'élire le comité 2017-2018 qui sera composé des 13 membres suivants:

- Diane Devaux-Charguéraud,
- Erica Camilleri-Salzman,
- Carmen Costoya Reinmann,
- Dominique J. Ducret,
- Alain Dupont,
- Chantal Eberlé-Perret,
- Bernardino Fantini,
- Reina Kalo,
- Jean-Claude Manghardt,
- Catherine Santschi,
- Norman Sartorius,
- Barbara Suter,
- Edwin Zurkirch.

8. Election des vérificateurs aux comptes

Elisabeth Perrier-Campus et Bruno Florinetti acceptent de poursuivre leur mandat. Nous les remercions vivement d'assumer cette tâche importante de contrôle de la saine gestion et administration de nos affaires.

9. Divers

Personne ne demande la parole.

Conclusion

Je tiens une nouvelle fois à vous remercier ici, membres et amis de notre société, pour votre soutien et votre intérêt pour nos travaux.

Grâce à vous, nous poursuivons l'œuvre de nos prédécesseurs: **d'être à l'écoute des besoins des plus défavorisés, des intérêts de la collectivité, et de favoriser le bien-être moral et culturel de la population genevoise.**

Je vous remercie encore de votre participation à notre assemblée et de votre confiance et vous souhaite à tous une excellente soirée.

Christian Huber
Président



Soirée du 3 mai 2017 au théâtre de la Parfumerie en faveur des villas YoYo

avec le spectacle de la bande J «Attrape mon cœur, Holden!»
organisation conjointe KIWANIS – SGUP.

Clubs Kiwanis

Le Kiwanis, né en 1915 aux Etats-Unis, s'est développé dans le monde entier à partir de 1963. En Europe, le Kiwanis compte quelque 35'000 membres bénévoles (jeunes, femmes et hommes) qui s'engagent à réaliser des actions culturelles et sociales pour les enfants.

La mission du Kiwanis est «serving the children of the world» aider les enfants qui sont le futur de l'humanité. En Europe, le Kiwanis récolte et distribue plus de 10 millions d'euros par année et ses membres effectuent au total plus d'un million d'heures de bénévolat direct envers les enfants.



Kiwanis Genève-Métropole
Kiwanis Genève-Lac
Kiwanis Nyon-La Côte

Avec le soutien de la Fondation Suzanne Huber

Théâtre de la Parfumerie
Chemin de la Gravière 7
1227 Acacias



VILLA
YOYO
SUISSE / SCHWEIZ

Cette manifestation était destinée à soutenir financièrement l'action des villas YoYo de Genève qui déploient leur activité en faveur des enfants dans divers quartiers de la ville (Versoix, Onex, Lancy et Charmilles).

Les villas YoYo, présentes dans toute la Suisse (13 au total), sont ouvertes aux enfants livrés à eux-mêmes en attendant le retour de leurs parents.



< Remise du bénéfice de la soirée



Dans ce monde mouvant, les villas YoYo offrent un lieu, un point fixe dans lequel les enfants de 4 à 12 ans peuvent venir **gratuitement et librement**. Ils y trouvent un cadre rassurant, des adultes pour les accueillir à la sortie de l'école, des jeux, un goûter et la possibilité de faire des devoirs.

Cet espace d'accueil permet de favoriser l'intégration, de prévenir la violence ainsi que de développer l'autonomie et la créativité.

Attrape mon cœur, Holden!

Cette nouvelle création de la Bande J est une adaptation du célèbre best seller de J.-D. Salinger, «L'Attrape cœurs», roman phare sur l'adolescence qui a marqué les générations successives.



Jeux de miroirs, regards sur l'éducation d'hier et d'aujourd'hui, critiques de la société, enfermement mental et inadaptation sociale, recherche d'horizons et de liens authentiques, «Attrape mon cœur, Holden!» parle de la fragilité des cœurs qui à cet âge-là se perdent, se cherchent et s'émerveillent.

La bande J est composée de jeunes acteurs passionnés et très engagés. Le public a pu les apprécier dans leurs dernières créations «Les Misérables», «Sauve qui peut la vie» et «Dans la peau du monde». Ils aiment les défis et sont en quête d'aventures fortes à vivre et à construire en groupe. Il est fort à parier que leur plongée dans ce récit phare des années 50 embarque le cœur du spectateur.



<http://www.villayoyo.ch/fr/>

Visite du Nouveau Prieuré

en compagnie de Diane Devaux-Charguéraud



Le Bureau Central d'Aide Sociale a été très honoré d'accueillir, sur la place du village du Centre Nouveau Prieuré, la séance d'Assemblée générale 2017 de la Société Genevoise d'Utilité Publique. À cette occasion, une brève présentation du Centre a été faite par Madame Diane Devaux, secrétaire générale du BCAS, dont l'essentiel est restitué ci-après

Le centre intergénérationnel Nouveau Prieuré: un concept social précurseur

Le Bureau Central d'Aide Sociale (BCAS), fondation privée genevoise, a élaboré un programme d'habitat social nouveau: un ensemble architectural innovant, intergénérationnel et fonctionnel, inauguré en 2016.

Le centre Nouveau Prieuré est constitué d'un établissement médico-social pour personnes âgées (EMS), d'une résidence pour étudiants et d'appartements locatifs, tous trois propriétés du BCAS, auxquels s'ajoutent un foyer pour personnes polyhandicapées de la fondation Clair Bois et une crèche de la commune de Chêne-Bougeries.

Ainsi vivent ensemble, autour d'une place du village, plusieurs générations, avec des activités et des rythmes de vie différents, offrant la possibilité d'échanges et d'animation dans des lieux conviviaux communs. Au centre de cette démarche, une conviction: chaque personne a droit au respect de son autonomie et de sa liberté, en interaction avec les autres.





Vivre ensemble de 4 mois à 104 ans

Près de 500 personnes, dont les âges s'échelonnent de 4 mois à 104 ans, résident et travaillent dans un ensemble architectural de verdure, d'humanité et de modernité. Le Nouveau prieuré se trouve dans le quartier en pleine expansion du plateau de la Gradelle, sur la Commune de Chêne-Bougeries, à 10 minutes du centre-ville de Genève.

D'une surface développée de 23'000 m², le Nouveau Prieuré accueille: 144 résidents dans l'EMS, 24 résidents dans le foyer pour personnes polyhandicapées, 24 étudiants, 63 enfants dans la crèche et les habitants des 24 appartements locatifs.

Une charte commune «Vivre Ensemble», engage chacune des institutions à travailler de concert, notamment en proposant des activités de loisirs aux autres résidents du centre et en organisant des activités communes avec l'un ou l'autre partenaire.

Un concept architectural novateur

Le projet institutionnel s'articule dans une architecture «enveloppante» autour d'une place du village, lieu de rencontres et d'activités intergénérationnelles: «le lieu où tout converge et d'où toute la vie des divers partenaires du projet prend sa source». Le mérite revient aux architectes, du bureau Devanthéry & Lamunière de Genève, d'avoir su concevoir un projet qui favorise les échanges.

La place du village éclairée par un grand patio arboré permet d'accéder à deux jardins, au restaurant et à la grande salle polyvalente. Des locaux communs permettent d'organiser des activités partagées (goûter, gymnastique, bricolage, célébrations, animations diverses). La grande salle polyvalente peut accueillir 200 personnes.

L'EMS Le Nouveau Prieuré

Cet établissement diffère du modèle hospitalier et hôtelier traditionnel en tant qu'«EMS, lieu de soins» au profit de l'«EMS, lieu de vie où l'on prend soin». En effet, l'accent porte essentiellement sur l'accompagnement de chaque résident en respectant ses besoins et ses souhaits. Pour ce faire, l'EMS est organisé par appartements «chez nous, vivre ensemble». Chaque appartement accueille huit personnes âgées dans des chambres individuelles «chez moi». Ces appartements, à dimension humaine, sont placés sous la responsabilité d'un animateur d'appartement. Les résidents prennent leur repas dans le salon/salle à manger de leur appartement ou, s'ils le préfèrent, à la place du village. Ils peuvent également participer aux activités proposées à l'ensemble des résidents du complexe Nouveau Prieuré «avec les autres».

Le foyer Clair Bois-Gradelle

Ce foyer accueille des adultes polyhandicapés confiés à Clair Bois, fondation privée genevoise. C'est le cinquième foyer de la fondation.

La crèche EVE Nouveau Prieuré

L'Espace de Vie Infantile (EVE) accueille les enfants de 4 mois à 5 ans dont les parents sont domiciliés ou travaillent dans la commune de Chêne-Bougeries.

La résidence pour étudiants Nouveau Prieuré

Cette résidence loge en priorité des étudiants en médecine ou du domaine de la santé et du social. Ils se voient offrir des possibilités ponctuelles de travail au sein de l'EMS ou du foyer de Clair Bois, afin de développer des compétences humaines utiles dans leur future profession.

Les appartements locatifs du Nouveau Prieuré

Les 24 appartements locatifs situés dans les deux derniers étages d'un des bâtiments occupés par l'EMS, sont destinés à des habitants ouverts à la diversité.



L'enjeu d'une négociation

développement territorial de Genève au cours des siècles

par Catherine Santschi

Ce texte a été présenté lors de la sortie du volume de 1541 du Registre du Conseil de Genève consacré en grande partie au règlement territorial des relations entre Genève et Berne.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je souhaite remercier tous ceux, autorités, mécènes et artisans de l'édition, qui soutiennent notre travail, et formuler le vœu que les Archives continuent de favoriser la recherche historique dans leurs murs.

La période que nous étudions est fondamentale dans l'histoire de Genève, car il ne s'agit là de rien d'autre que de la constitution, de la consolidation, mais aussi de la réduction du territoire de cette République. Pour décrire cette évolution dans la longue durée, je ne saurais mieux faire que de m'appuyer sur les travaux et les réflexions du professeur Paul Guichonnet, notamment dans le premier volume de l'Encyclopédie de Genève, et celles, plus juridiques, de mon prédécesseur Walter Zurbuchen, lorsque nous médions ensemble sur la conception de cette encyclopédie.

Genève chef-lieu de cité

Dès la création de la civitas Genavensium, à la fin du III^e siècle, Genève est donc considérée comme le centre d'un vaste territoire d'environ 4650 kilomètres, englobant l'actuel Canton, le

département de la Haute-Savoie et, dans le département de la Savoie, les environs d'Albens, de Ruffieux et du Châtelard en Bauges. Du côté du Pays de Vaud, en revanche, la cité de Genève ne s'étendra jusqu'à l'Aubonne qu'au cours du Moyen Âge.

La création, dans la seconde moitié du IV^e siècle, d'un évêché à Genève confère à cette ville un pouvoir de commandement spirituel sur le territoire de la civitas, car l'organisation religieuse s'est moulée sur les structures administratives romaines. Ce pouvoir spirituel prendra bientôt, par l'installation des rois burgondes, une dimension temporelle de plus en plus accentuée.

Jusqu'à la Réforme, Genève forme ainsi le centre d'un vaste territoire. Mais dès la fin de l'empire carolingien, c'est-à-dire dès la fin du IX^e siècle, la division de l'Empire entre les petits-fils de Charlemagne, et surtout du fait de la dispersion de la puissance publique sur de nombreux seigneurs, le pouvoir de l'évêque et celui du roi de Bourgogne se trouvent réduits par l'influence et la puissance de ces seigneurs locaux, parmi lesquels émergent le comte de Genève, et un peu plus tard le comte de Savoie.

Jusque là, pas de difficulté majeure. Mais l'expansion de la communauté de Genève, ses liens toujours plus étroits

avec les Suisses, la combourgeoisie avec Berne et Fribourg, puis avec Berne seule, et finalement l'adoption de la Réforme – prêchée depuis 1528, adoptée en 1535 par la suppression de la messe, tout cela va isoler la ville de son arrière-pays, avec des conséquences qui se font sentir jusqu'à nos jours.

Un vœu pie: Genève capitale des Etats de Savoie

Je n'entrerai pas dans les détails de l'encercllement progressif, au cours du Moyen Âge, de la ville par les comtes, puis ducs de Savoie. Pour eux qui dominaient non seulement la Savoie, la Haute-Savoie, le Faucigny et le Genevois, mais aussi le Pays de Vaud et le Bas Valais, Genève aurait certes été la capitale idéale : des villes telles que Thonon, Bonneville, La Roche, Annecy, ou même Chambéry ne pouvaient rivaliser avec la cité épiscopale: celle-ci occupait dans les terres savoyardes une position centrale à la commande des grandes voies de trafic; le développement des foires ajoutait à son rôle religieux un poids économique croissant. Mais voilà, la communauté des citoyens et son évêque défendaient leur

pré carré et n'entendaient pas passer sous la domination des ducs de Savoie.

La Réforme

Mais dès le moment où, en 1534, le combourgeois de Fribourg a arraché son sceau du parchemin de la combourgeoisie, Genève n'avait plus qu'un protecteur face aux prétentions du duc de Savoie, Berne, et ce protecteur était protestant. De plus Berne avait une politique d'expansion territoriale – missionnaire aussi – qui l'a conduite non pas à «libérer» Genève de la pression savoyarde, mais à conquérir au passage le Pays de Vaud et à revendiquer les droits temporels sur la ville qui avaient été ceux de l'évêque, réfugié en Franche-Comté. Seule la présence de l'ambassadeur de France au moment de cette «délivrance» a empêché les troupes et les capitaines bernois de parvenir à leurs fins.

Pressions bernoises sur le territoire

Toutefois, le gouvernement bernois ne s'avoua pas vaincu. A défaut d'établir sa domination sur la ville et sur les



mandements épiscopaux de Peney, Jussy et Neydens, il s'efforça, dès 1536, de mettre la main sur ces terres dont le statut était, disons, hybride, celles de Saint-Victor et celles du Chapitre de la cathédrale Saint-Pierre, qui s'était exilé à Annecy: il s'agissait là d'une cinquantaine de villages aux alentours de Genève.

Rappelons ici en quoi consistait ce «statut hybride». Certes, le Chapitre de Saint-Pierre et le prieur de Saint-Victor possédaient le droit de haute justice sur ces villages – outre les revenus fonciers. Ils possédaient donc le droit de condamner à mort ou à la mutilation les délinquants de leur dépendance. Mais étant d'Eglise, ils ne pouvaient verser le sang. Donc l'exécution de la peine de mort devait être confiée à un seigneur laïque, comme on peut le voir par les titres relatifs à ces villages, dès 1220. Ce seigneur laïque fut d'abord le comte de Genève, et après l'acquisition du comté de Genève par le duc de Savoie, ce dernier. Donc une fois remis à celui qui devait exécuter la peine, que faisait le malheureux condamné? Il lui demandait sa grâce, qui pouvait lui être accordée. Dans les faits, cela revenait à conférer le droit de grâce au comte de Genève, et dès le milieu du XV^e siècle, au duc de Savoie.

Or ce droit de grâce est un des attributs de la haute souveraineté. Ainsi les Bernois et leurs juristes n'eurent pas de peine – ou pas de scrupules – à revendiquer sur ces terres la haute souveraineté, telle qu'ils venaient de la conquérir sur le Pays de Vaud. En cela ils se heurtaient non seulement aux divers

petits seigneurs, vassaux du duc de Savoie, dans la région, mais aussi à MM. de Genève, sans parler de la jalousie des autres cantons et de l'inquiétude de la diplomatie française, qui ne souhaitait pas voir la puissance de Berne augmenter et s'étendre au-delà de frontières déjà étendues.

C'est ainsi que, en exécution du traité d'adhésion de Bâle à la Confédération, les magistrats de cette ville furent appelés à négocier un accord entre les deux villes – non pas à arbitrer, car au sens propre un arbitrage est un jugement contraignant auquel les parties jurent de se conformer. La négociation dont il s'agit devait permettre aux parties de se parler au lieu de faire la guerre, et conduire à un accord qui devait être librement accepté par chacune des deux villes.

Donc, c'est bien de cela qu'il s'agit dans le volume du registre du Conseil de 1541. Et tout de suite, les revendications des uns et des autres sont claires : Genève cherche à préserver les droits qu'elle a acquis du fait de la Réforme et de la sécularisation des biens du Chapitre et de Saint-Victor. Quant à Berne, le gouvernement des bords de l'Aar s'irrite de cette ville qui reste indépendante au bout du lac et qui prétend rivaliser avec lui en se constituant un territoire. La seule chose qui puisse se discuter, c'est le statut des villages de Saint-Victor et du Chapitre. Ce que les Bernois ont obtenu, c'est la haute souveraineté sur ces villages, découlant du droit de grâce qu'avait possédé le duc de Savoie; mais celui-ci n'avait jamais possédé la haute souve-

raineté, et en somme c'était une notion nouvelle. Mais cela permettait aux Bernois de grignoter une parcelle de territoire autour de Genève, déjà encerclée par les bailliages bernois de Gex, de Ternier et Gaillard et de Thonon. Non sans habileté, les médiateurs bâlois réussirent à mettre sur pied ce fameux «Départ de Bâle» de 1544, accepté par les deux parties – à Genève sur le conseil de Calvin – pour ménager la paix dans une conjoncture internationale dangereuse, marquée par la guerre entre le roi de France et l'empereur Charles-Quint.

Genève encerclée par les terres savoyardes

Le compromis mis péniblement sur pied a duré, pour ce qui concerne les relations entre Berne et Genève, jusqu'aux traités de limites de 1749 et 1754. Mais dans la région, la roue a tourné beaucoup plus tôt: A la suite de la victoire de Saint-Quentin, en août 1558, remportée par les troupes impériales commandées par le duc Philibert-Emmanuel de Savoie, sur celles du roi de France, le nouveau duc de Savoie n'aura de cesse de réclamer la restitution des conquêtes bernoises de 1536, donc du Pays de Vaud et du Chablais. C'est une menace pour Genève. Sous la pression de la France et des cantons catholiques, toujours jaloux de la puissance de Berne, Berne devra restituer au duc de Savoie, par le traité de Lausanne de 1564, les trois bailliages de Gex, de Ternier et Gaillard et du Chablais. Parallèlement, les Valaisans rendaient à Philibert-Emmanuel la partie du Chablais qu'ils avaient conquise en 1536.

Ainsi Genève se trouvait enclavée en terre savoyarde, et, restituant tous leurs droits dans la région, les Bernois faisaient cadeau au Duc de cette haute souveraineté sur les quelque cinquante villages de Saint-Victor et du Chapitre, avec ce partage assez irrationnel des droits de justice.

La situation de Genève s'est encore péjorée à la suite des missions des Capucins et de saint François de Sales, qui ont abouti, au tout début du XVII^e siècle, à la recatholicisation du Chablais. Désormais la Genève réformée se trouvait enclavée en terre catholique, objet toujours des revendications de ses puissants voisins. Le traité de Saint-Julien de 1603, ménagé par cinq cantons suisses qui n'étaient pas partie à ces rivalités, a confirmé ce statut difficile à gérer, qui a duré jusqu'à ces fameux traités de limites dictés par le rationalisme des Lumières.

Il est vrai que la situation héritée du Départ de Bâle de 1544 et du traité de Saint-Julien ménageait la chèvre et le chou, les amours-propres des différentes parties, mais plus le temps passait, moins elle était comprise de ceux qui gouvernaient, et encore moins des sujets des villages, qui ne savaient pas à quelle juridiction s'adresser – comme nous en avons eu un exemple savoureux en étudiant le cas de Valleiry, ancienne terre du Chapitre.

En 1690, une occasion manquée

Chacun était conscient de ces difficultés: ainsi, en 1690, le résident de la Couronne de France à Genève, Jean-

François de la Bonde d'Iberville, fait part à son ministre de tutelle Charles Colbert de Croissy, d'un projet encore vague, qui consistait pour Genève à profiter des circonstances – la guerre de la Ligue d'Augsbourg – « pour acheter de M^r le duc de Savoie ce qui luy reste de souveraineté sur les terres qui appartenoyent à l'abbaye [sic!] de St. Victor et au chapitre de Geneve dont ces M^{rs} sont en possession. Un autre disoit que M^r le duc de Savoie, qui paroist mépriser les estats qu'il a deçà les monts, parce qu'il n'en retire pas cinq cens mille livres toutes charges deduites, et qui porte ses veües à l'agrandissement de son estat du costé d'Italie, ce prince, dis-je, se laisseroit aisément porter à vendre dans la conjoncture présente le Genevois ou le Chablais, qui ne lui rapportent que très peu; que Geneve pourroit acheter l'un de ces deux pays, et devoit employer pour cela jusqu'au dernier sol, afin d'avoir un territoire qui pust au moins donner la subsistance à ses bourgeois. Je laissay entendre, ajoute d'Iberville, sur ces discours, que le Roy ne verroit pas apparemment de bon œil de tels marchez qui donneroyent à son ennemi de quoy soustenir les frais de la guerre, et je fis ainsy finir cette conversation. »

D'Iberville poursuit sa spéculation géopolitique en révélant les propos d'un autre magistrat genevois – qu'il ne nomme pas – disant « en termes généraux, qu'il faudroit profiter de la conjoncture présente pour étendre un peu les limites de Genève, et que l'on pourroit encore aujourd'huy faire aussy bonne guerre en Savoie avec le secours du Roy, comme on l'y fist sous

Henry 4^e. Je sçais d'ailleurs que le comte de Gouvion qui est à Berne offre la carte blanche sur tout ce qui peut regarder la conservation de Genève et la cession de toutes prétentions sur cette ville de la part de M^r le duc de Savoie – donc, les descendants de Charles-Emmanuel, malgré tous les traités, n'avaient pas renoncé à s'emparer de Genève. Il me paroist qu'il seroit à apprehender que ce prince ne taupast à la proposition de la vente du Genevois et du Chablais, si elle luy étoit faite. M^{rs} de Berne, outre l'interest de cette ville, en auroient un particulier, en ce qu'ils éloigneroient le Duc de leur frontière, et peut-estre qu'ils profiteroient de l'argent qu'il retireroit de cette vente, pour des troupes qu'ils luy donneroyent – pouvoir recruter des mercenaires suisses pour poursuivre les guerres de Louis XIV est aussi un enjeu politique important. Cette proposition d'ailleurs s'accorde parfaitement avec la veüe de faire de Genève un 14^e canton. Par ces deux raisons, il me semble qu'il seroit fascheux que cette négociation fust entamée. »

Néanmoins d'Iberville, passant du raisonnement géo-politique à la spéculation socio-économique, voit un certain avantage pour Lyon à une augmentation du territoire de Genève: « D'un autre costé l'agrandissement du territoire de Genève ne seroit peut-estre pas desavantageux au Royaume et surtout à Lyon, parce qu'il est seur que les bourgeois de cette ville, qui sont devenus negocians par nécessité, ne sachant comment faire valoir leur argent, ces bourgeois, dis-je, Monseigneur, quitteroient assurément le

négoce, et mettroient toute leur application à cultiver leurs biens de campagne. C'est à quoy je vois que leur inclination les porte tous, et par ce moyen Lyon recouvreroit le commerce que bien des marchands de cette ville font depuis quelques années à l'exclusion des Lyonnaois en beaucoup d'endroits, surtout en Italie et en Allemagne.»

Tout cela était évidemment une vue de l'esprit, et tant d'intérêts plus ou moins mesquins s'opposaient à la réalisation de ce projet, qu'il resta dans les tiroirs. Mais la situation juridique paraissait toujours plus impossible à gérer aux esprits rationalistes de l'époque des Lumières.

Les traités de limites avec la France et la Savoie de 1749 et 1754

Donc, à la suite de discussions difficiles, d'abord avec la diplomatie de la Couronne de France, puis avec l'administration du roi de Sardaigne, on décida, par des échanges de terres et de maisons, d'en finir avec la complication des droits seigneuriaux, et de constituer autour de Genève et de ses deux anciens mandements épiscopaux un territoire dans lequel chacune des deux parties posséderait la plénitude des droits souverains, à l'intérieur de frontières linéaires. Une première frontière fut établie avec la France, donc sur la rive droite du Rhône, par le traité de Paris du 15 août 1749. Ce traité simplifiait la configuration très tourmentée du mandement de Peney, criblé d'enclaves, par un échange de territoires et de juridictions: Genève cédait à la

France ses droits sur Challex, Thoiry et Fenières et sur les enclaves qu'elle possédait dans le Pays de Gex, et recevait en échange Chancy, Avully et Russin.

La négociation avec les autorités savoyardes fut extrêmement difficile. Malgré tous les appuis extérieurs des puissances protestantes, les échanges de territoires et de juridictions entre Genève et la Savoie furent très défavorables à la République. Elle versait au roi de Sardaigne 250.000 écus et abandonnait ses droits sur plusieurs villages de la rive gauche du Rhône : Carouge, Veyrier, Bossey, Landecy, Onex, Lancy, Avusy, Villette, Presinge, et recevait, dans la Champagne, les terres de Cartigny, de La Petite Grave et Epeisses, et du côté du mandement de Jussy, Grange-Canal, Vandœuvres, La Belotte et Gy, ce qui néanmoins ne permettait pas d'établir une liaison directe entre la ville et sa campagne sujette : les mandements restaient enclavés en terre étrangère. Toutefois, des simplifications bienvenues intervinrent, et même quelques-unes à l'avantage de Genève. Mais pour ce qui est de son territoire, il restait trop étriqué, et d'une géographie mal commode au regard du dynamisme économique et démographique de la ville.

Le département du Léman

Le régime instauré par les traités de limites de 1449 et 1754, même insatisfaisant – du moins pour Genève – dura jusqu'à l'annexion de Genève à la France révolutionnaire en 1798. Avec l'Annexion et la création du département du Léman, sujet très générale-



ment refoulé par les historiens genevois, Genève se retrouva, comme au Moyen Âge, en situation de supériorité administrative sur la plus grande étendue que la cité ait jamais contrôlée. Si, du côté Suisse, ce territoire n'allait plus jusqu'à l'Aubonne, en revanche, le territoire contrôlé était le plus vaste que Genève eût jamais dominé. Il comprenait en effet le Pays de Gex, le Chablais et le Faucigny, la Haute-Savoie jusques et y compris la vallée de Chamonix.

Il est vrai que cette grande étendue ne consolait pas l'aristocratie genevoise de la crise économique sévère, de l'asservissement à la centralisation et à la bureaucratie française, de la coupure

de son réseau de relations internationales et suisses. Ainsi cette situation ne pouvait survivre à l'écroulement de l'empire napoléonien et à la redistribution des cartes du Congrès de Vienne.

La formation du Canton

Mais le rattachement à la Suisse et la constitution d'une frontière continue autour d'une ville surdimensionnée n'a pas permis de résoudre le problème posé par ce déséquilibre entre la ville et son territoire. Sans doute, les négociations menées au Congrès de Vienne par Charles Pictet-de Rochemont permirent-elles de constituer un ensemble cohérent, d'un seul tenant, relié à la

Suisse par ce mince couloir de Bellevue à Versoix. Mais bien que la Prusse et l'Autriche aient appuyé les efforts de Pictet-de Rochemont, l'opposition des puissances voisines empêcha la création d'un territoire dont la taille pût correspondre au dynamisme économique de la ville de Genève. Aucune ville de taille moyenne, telle Evian ou Annecy ne vint faire contrepoids à la puissance politique des autorités de la ville de Genève.

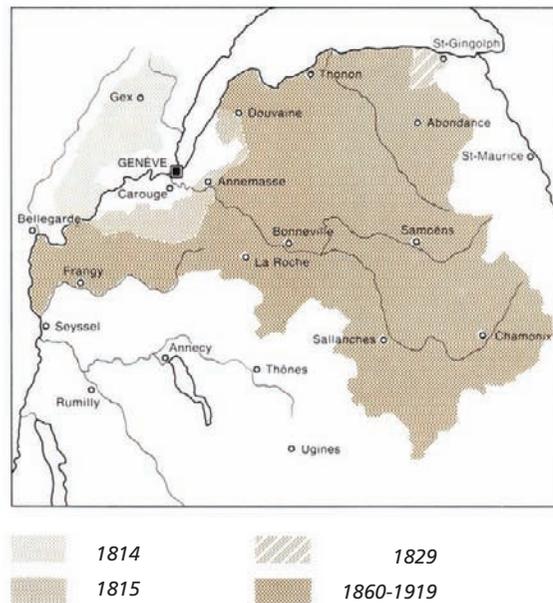
Sur ce point, on peut dire que les résistances à la constitution d'un canton plus grand sont venues aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur: soit l'aristocratie genevoise craignait la morgue de la noblesse savoyarde, soit les protestants craignaient d'être noyés dans la multitude des nouveaux citoyens catholiques. Quelles qu'aient été les causes de ce repli, il n'est pas douteux que l'occasion de constituer autour de la ville de Genève un territoire capable d'en équilibrer la puissance a une fois de plus été manquée.

Les zones franches

Un correctif fut apporté à ce problème par la création des zones franches. En 1814, par le traité de Paris, les douanes françaises du côté du Pays de Gex furent repoussées jusqu'à la Valserine, créant une «petite zone franche» de 396 kilomètres carrés. Du côté savoyard, le traité de Turin de 1815 ménageait une zone plus petite de 151 kilomètres carrés.

Mais la conjoncture internationale allait offrir à Genève et à la Suisse une

nouvelle occasion de s'agrandir. En 1860, la perspective de la réunion de la Savoie à la France provoqua une vive émotion non seulement en Suisse et à Genève, qui craignait d'être encerclée par l'Empire de Napoléon III, mais aussi en Savoie du Nord, où les cercles démocratiques redoutaient le caractère autoritaire de l'Empire français. Une pétition fut lancée par les Savoyards domiciliés à Genève et par 96 communes du Faucigny et du Chablais, demandant le rattachement de la Haute-Savoie à la Suisse. Sur ce sujet, l'opinion helvétique était, comme de coutume, divisée. Les protestants redoutaient un renforcement de l'élément catholique: peu après la guerre du Sonderbund l'équilibre confessionnel péniblement rétabli aurait été à nouveau compromis. Les catholiques genevois, qui auraient été heureux de se voir renforcés, et les radicaux, James



Fazy à Genève et Jakob Stämpfli au Conseil fédéral, préconisaient l'occupation militaire de la Savoie du Nord. Pendant ce temps, les milieux protestants conservateurs, notamment à Berne, s'inquiétaient d'un agrandissement en direction de la Savoie, aussi pour des raisons confessionnelles. Sous la pression du gouvernement de Grande-Bretagne, Napoléon III envisageait de céder la Savoie du Nord à la Confédération, mais une campagne d'opinion et l'intervention des notables d'Annecy et de Chambéry fit échouer le projet, et la Savoie sera entièrement rattachée à la France

Tous les efforts de la Confédération, et même de certains diplomates français pour tenter d'arrondir le territoire du côté de la Haute-Savoie échouèrent, faute d'entente entre les Confédérés – ou peut-être faute de souplesse de nos gouvernements.

C'est donc par une sorte de compensation que la « Grande zone franche » a été constituée. A l'instigation de l'envoyé impérial, le sénateur Armand Laity, et à la suite du plébiscite des 21 et 22 avril 1860 qui accepte la réunion de la Savoie à la France, cette Grande Zone, dite « zone d'annexion », est créée par le Senatus consulte du 12 juin 1860: les douanes françaises sont reculées sur une ligne passant par les Ussets, le Plateau de la Borne, les Aravis, donnant à Genève un marché potentiel de 250'000 habitants, couvrant 3'112 kilomètres carrés. C'était le moyen, pour Genève, d'exercer sur la Savoie du Nord une influence économique et monétaire prépondérante.

Le conflit franco-suisse des Zones franches

Le régime des grandes zones dura de 1860 à la Première guerre mondiale. Mais celle-ci perturba gravement les relations entre la Suisse et la France. L'article 435 du traité de Versailles prévoyait que la France et la Suisse rechercheraient un nouveau statut, remplaçant le régime zonien. Une convention du 7 août 1921 supprimant les zones pour les remplacer par un système d'échanges commerciaux entre les régions limitrophes fut ratifiée en 1923 par les parlements suisse et français, mais fut refusée en Suisse par un référendum populaire. Tout était à recommencer.

Conclusion ou épilogue?

Je n'entrerai pas ici dans des développements sur la période actuelle. Ce n'est pas mon rôle. Mais avec cet examen des diverses tentatives de Genève pour se constituer un territoire, je voulais montrer que les discussions de 1541 n'étaient que le début d'une longue descente aux enfers: toutes les tentatives de Genève et de ses alliés pour se constituer un territoire et pour harmoniser ses relations avec ses voisins échouent les unes après les autres. Du reste, il ne faut pas incriminer dans cette suite d'échecs les seuls gouvernements des pays voisins ou même de Berne: les tensions à l'intérieur de la ville et de la région s'accroissent, pour des raisons tant religieuses que politiques, militaires et économiques. Tout ce que l'on peut espérer, c'est que la création du « Grand Genève » mettra



fin en toute souplesse à cette situation, à bien des égards dommageable.

Bibliographie sommaire

Encyclopédie de Genève, tome I: *Le pays de Genève*, sous la direction de Paul Guichonnet, Genève, 1982, particulièrement les contributions de Paul Guichonnet («La formation du territoire cantonal», «L'établissement des frontières modernes»), de Claude Raffestin («Le développement urbain de Genève de 1850 à nos jours», «Conclusion») et de Walter Zurbuchen («La

formation du territoire cantonal»); tome II: *La campagne genevoise*, sous la direction de Charles Bonnet et Françoise Hirsch, Genève, 1983, particulièrement les contributions de Françoise Hirsch («Les communes genevoises aujourd'hui»), de Catherine Santschi («Les institutions de la campagne genevoise au Moyen Âge et sous l'Ancien Régime») et de Walter Zurbuchen («Les institutions communales de la révolution de 1792 à la révolution de 1846»).

Claude Barbier, Pierre-François Schwarz, *Atlas historique du Pays de Genève, des Celtes au Grand Genève*, Saint-Julien-en-Genevois, La Salévienne, 2014.

Les projets avortés de 1690 sont évoqués dans *Charles François d'Iberville, Résident de France à Genève, Correspondance 1688-1690*. Introduction, édition critique et notes par Laurence Vial-Bergon, Tome I-II, Genève, Droz, 2003 (*Publications de l'Association suisse pour l'histoire du Refuge huguenot*, Vol. 7).

Remise du Prix Robert-Scheimbet

À Madame Barbara Bianchi, fondatrice et directrice de l'Association Lecture et Compagnie, présentée par Chantal Eberlé

Pour la remise du prix, je vous présente Madame Barbara Bianchi, que j'ai le plaisir de connaître depuis plus de 20 ans, soit dès l'origine de l'association qu'elle a créée, qui s'appelle «Lecture et Compagnie» et dont elle va vous parler tout à l'heure.

Barbara est une humaniste qui milite depuis toujours pour des causes politiques ou sociales qui touchent des personnes démunies ou en danger. Le sens de sa vie c'est de s'engager pour les autres.

Après avoir fait, sur le tard, des études de cinéaste dans le but de tourner des documentaires sociétaux, elle va vivre une expérience avec une amie de 87 ans qui va bouleverser sa vie.

A cette amie, hospitalisée plusieurs mois et rendue malvoyante par une opération, elle va proposer, au lieu de papoter, de lui faire la lecture.

La reconnaissance de son amie et sa solitude dans la maladie va faire comprendre à Barbara de manière fulgurante l'étendue de l'isolement des personnes âgées ou handicapées soit à domicile soit en institution.

Dès lors, elle va remuer ciel et terre pour trouver des appuis financiers et politiques et de l'aide pour créer une association afin de pallier à cette solitude délaissant l'art visuel pour le livre.

C'est à ce moment-là que j'ai rencontré Barbara pour la première fois alors qu'elle demandait le soutien de la Ville de Genève par le biais du Service social. À l'époque, je me souviens avoir trouvé son projet génial mais en même temps un peu utopique.

Cependant, grâce à sa ténacité, car les débuts ne furent pas faciles «Lecture et Compagnie» va voir le jour en 1996.

Il aura fallu beaucoup de passion – et Barbara est une femme de passion – pour tenir bon face aux difficultés financières et administratives, avec un petit comité et quelques bénévoles, le temps de se faire connaître et reconnaître par les futurs auditeurs, leurs familles et les acteurs socio-sanitaires du canton.

Aujourd'hui vous pourrez lire, dans le journal spécial des 20 ans de l'Association, les témoignages de reconnaissance des Autorités de la Ville et du Canton mais aussi des lecteurs bénévoles et de leurs auditeurs.

Il est donc apparu évident au comité de la SGUP que tant de persévérance, de patience et d'efforts, méritaient d'être récompensés par la remise de ce prix qui a été créé, je le rappelle, pour distinguer des personnes qui ont accompli pendant des années ce qu'elles considéraient comme leur devoir envers leur prochain.



Madame Barbara Bianchi entourée de Chantal Eberlé et Reina Kalo

Intervention de Barbara Bianchi

Je souhaite vous dire combien la remise de ce prix m'a émue.

Cela me touche énormément car à travers cet hommage c'est l'Association toute entière qui est reconnue pour son travail et surtout ses lectrices et ses lecteurs; car sans eux, leur disponibilité, leur sérieux et leur humanisme, l'Association n'aurait jamais pu exister et poursuivre ses buts 20 ans après.

Depuis 2003, nous sommes reconnus d'utilité publique par l'Etat de Genève. Malgré cela il ne nous a pas toujours été facile de se faire ouvrir les portes du monde social et médical.

Avec les années, la confiance s'installe petit à petit, mais cela demande beaucoup de patience et d'optimisme.

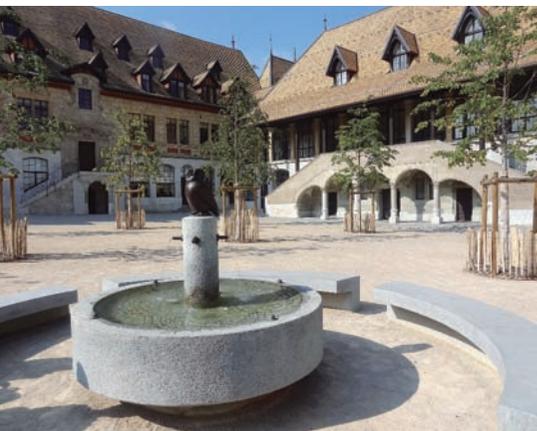
Aujourd'hui nous pouvons de plus en plus entrer dans les chaumières et les lieux de vie médicalisés pour apporter de la chaleur, de la bonne humeur et proposer l'échange intellectuel et amical à travers la lecture, si important pour les personnes qui souffrent d'une solitude non choisie, n'ayant plus parfois ni famille ni amis.

Les 20 ans de « Lecture et Compagnie » ont eu lieu il y a juste un an.

A cet évènement que nous ressentons comme un tremplin pour poursuivre et étendre notre travail, vient s'ajouter la reconnaissance que vous me témoignez par ce prix Robert-Scheimbet. Une raison de plus qui nous stimule pour aller de l'avant.

Merci vraiment à toutes et à tous!

Visite du collège Calvin du samedi 19 novembre 2016



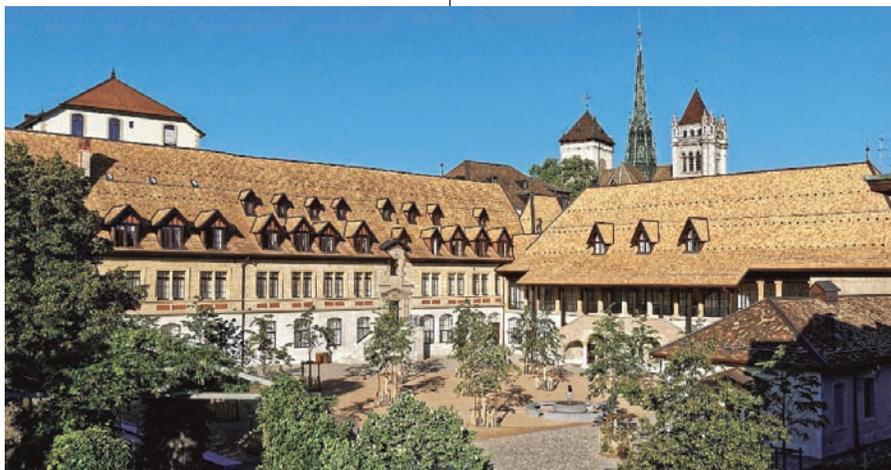
Une ou deux fois par an nous organisons une visite du patrimoine culturel ou social genevois.

C'est dans ce cadre que nous sommes allés visiter le Collège Calvin tout récemment réouvert après 7 ans de travaux de restauration.

Le collège, inauguré en 1559, est l'un des rares édifices médiévaux de la Cité et l'un des seuls ayant encore gardé sa fonction d'origine.



Les travaux de rénovation des façades toitures et de la cour ont été supervisés par Isabelle Brunier, historienne du service de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire du Canton de Genève qui a conduit cette très intéressante visite.



Visite du campus de Haute Horlogerie du 1^{er} mars 2017



CAMPUS GENEVOIS
DE HAUTE HORLOGERIE



A l'initiative d'Emmanuelle Richoz, nos membres ont été conviés à visiter le Campus Genevois de Haute-Horlogerie de Meyrin.

L'école des Métiers et Artisans de Haute Horlogerie inaugurée en 2016 est la pierre angulaire du Campus.

L'école propose des formations certifiantes (AFP, CFC) dans les domaines de l'horlogerie, de la micromécanique et des métiers d'art. Des sessions de «Découverte» en Horlogerie et micromécanique, des cours de perfectionnement ainsi que des évaluations et certifications de compétences dans les domaines de l'horlogerie sont par ailleurs proposés.

Lors de cette passionnante visite, une vingtaine de nos membres ont pu découvrir cette nouvelle école et visiter les ateliers d'enseignement des divers métiers de l'horlogerie qui y sont enseignés.



Académie des jeunes interprètes «Musique et Emotions»

Depuis l'année 2016, les Concerts d'été à St-Germain en collaboration avec la Société Genevoise d'Utilité Publique (SGUP), organisent une Académie destinée aux jeunes musiciens et consacrée aux relations entre musique et émotions. La participation à l'Académie offre aux musiciens, dans un contexte de réflexion et de production, des espaces et des occasions leur permettant de compléter un travail personnel d'expérimentation artistique et d'élargir leurs intérêts culturels, et de préparer leur première réalisation professionnelle.

Après une petite semaine de formation, de partage et d'échange, les musiciens ont eu la possibilité de se produire en concert dans la saison des Concerts d'été à St-Germain, le dimanche 23 et le lundi 24 juillet 2017.

Chaque édition de l'Académie se caractérise par le choix d'une œuvre de référence du répertoire, choisie en fonction de son importance historique et de sa valeur musicale. Elle offre également la possibilité d'explorer des relations entre musique, art et science. Après le «Pierrot Lunaire» de Schönberg présenté en 2016, l'œuvre choisie pour l'édition 2017 a été les «Tableaux d'une exposition» de Modest Moussorgski.

On connaît bien la sublime transcription pour orchestre faite par Maurice Ravel en 1922.

Par ailleurs, cette même pièce aura inspiré un nombre inouï d'arrangements et de transcriptions pour les formations les plus diverses et variées.

L'Académie pour Jeunes Interprètes 2017 a toutefois présenté une nouvelle transcription pour ensemble instrumental, réalisée par Vincent Thévenaz et présentée en création mondiale.

Quelques années après la transcription de Ravel, en 1928, Wassily Kandinsky crée au Bauhaus de Dessau, en Allemagne, un spectacle autour des «Tableaux d'une exposition» pour lequel il dit avoir employé des formes entrevues lors de l'écoute de cette composition. Le peintre a donc réalisé un spectacle grâce à des animations de formes géométriques, de couleurs et de lignes qui se composent et se décomposent dans une précise synchronisation avec le rythme et les phrases de la partition.

Grâce à la collaboration avec les jeunes réalisateurs Joakim Scheidegger et Gabriel Mettraux, les images de Kandinsky ont été reprises et projetées pendant le concert en suivant ces précises indications. Ce concert est donc un parcours de la peinture à la musique et de la musique à la peinture.

Le concert final de l'Académie a été enregistré et un DVD a été produit. Le vidéo sera également disponible sur le site WEB de la SGUP et de l'Association des concerts d'été à St-Germain.

Colloque épidémies des 6-8 juin 2016

L'idée d'un colloque interdisciplinaire sur les épidémies, où l'on ferait le point sur les connaissances historiques, et peut-être où l'on apporterait des lumières nouvelles sur le problème des épidémies et des contagions est née dans le cadre des recherches de Catherine Santschi aux archives de l'Etat de Genève, qui conservent de nombreuses témoignages sur l'impact des épidémies sur la population.

Le projet initial était en priorité axé sur les sciences humaines et les diverses approches qu'elles permettaient du phénomène. La littérature, l'histoire de l'art, l'archéologie, l'histoire sociale et démographique, l'histoire des mentalités, l'histoire de l'Eglise, représentées à Genève par une pléiade de spécialistes, auraient fourni un éclairage nouveau sur le problème, qui – on s'en apercevait déjà avec la grippe aviaire et Ebola – était toujours d'actualité. La présence à Genève d'institutions internationales comme l'Organisation mondiale de la Santé, le Comité international de la Croix-Rouge et de prestigieux musées devait assurer à l'entreprise un rayonnement scientifique international.

La Société Genevoise d'Utilité Publique ayant accordé son patronage, on fit appel aux professeurs Bernardino Fantini et Norman Sartorius, dont les connaissances et l'important réseau scientifique international assuraient la valeur de l'entreprise. A travers mille difficultés, le capital nécessaire fut réuni grâce en bonne partie aux relations du docteur Gérald d'Andiran, qui a beaucoup œuvré pour la réussite du projet. Le travail de longue haleine du comité d'organisation, composé de Catherine Santschi, Gérald d'Andiran, Bernardino Fantini, Norman Sartorius, Christian Huber, Michèle Maury-Moynier et Barbara Suter, a permis de réunir une trentaine de spécialistes de l'histoire, de chercheurs et des responsables de la santé publique, qui ont apporté un concours bienvenu au projet.



Les apports des historiens et de ces autorités médicales ont permis ou permettront de mieux comprendre le phénomène de la contagion, de son impact sur les sociétés, sur les économies, et aussi sur les traitements et sur l'art de guérir. Surtout, il nous a paru important de montrer, voire de révéler, tout ce qu'une épidémie provoquait dans une société, en l'agressant dans son intérieur même.

Le succès du colloque a été rendu possible grâce à tous ceux et celles qui se sont dévoués à la réussite de ce projet, aux responsables de la Maison de la Paix qui ont accueilli le colloque, aux membres du comité de la SGUP qui ont assuré l'organisation, à Miriam Spoerri qui a assuré le secrétariat et l'édition des textes des conférences, à tous nos mécènes et surtout à tous les conférenciers qui ont conféré à notre colloque sa qualité scientifique.

Les conférences ont été enregistrées en vidéo et sont disponibles sur le site Web de la SGUP, tandis que les actes vont être publiés par la maison d'édition ETS de Pise.

Efforts de promotion LIFT et Ateliers jeunes, 6^e édition au Cycle de la Gradelle du 12 octobre 2016



La formidable aventure LIFT se poursuit!

Depuis une année, le projet LIFT, qui, rappelons-le, a pour but de permettre à des jeunes du Cycle d'Orientation (CO) peu motivés par les études de se familiariser volontairement avec les attentes du monde professionnel par le biais de stages en entreprises, a poursuivi son développement de manière fort encourageante.

Dans le but d'inciter de nouveaux établissements scolaires à rejoindre LIFT, une conférence réunissant de nombreux acteurs actuels (enseignants, chefs d'entreprises, parents, élèves) a permis de présenter les grandes caractéristiques d'un tel programme et les effets bénéfiques que chacun(e) est en droit d'en attendre.

Grâce à l'enthousiasme et la ténacité de notre collègue du Comité, Emmanuelle Richoz-Zogg, ainsi que la compréhension de la Direction du CO de la Gradelle, ce dernier deviendra à son tour partenaire de LIFT dès l'automne 2017. Désormais, pas moins de sept Cycles d'Orientation à Genève proposeront ce programme motivant à des jeunes qui menacent de décrocher.

Trouver des places de stage reste la plus grande difficulté à surmonter. En ce sens, il est important de souligner à l'intention des responsables d'entreprises que chaque contrat LIFT quadripartite (élève, parents, enseignant, chef d'entreprise) bénéficie d'un encadrement et d'un accompagnement absolument exceptionnels. A aucun moment l'un des acteurs ne peut se trouver seul face à une difficulté qui serait rencontrée. Puisse ceci encourager nos lecteurs entrepreneurs à tenter l'expérience!

Créer des passerelles entre l'école et le monde du travail reste une nécessité absolue dans un environnement toujours plus concurrentiel, au sein duquel trop de jeunes éprouvent encore bien des difficultés à se positionner. Voilà pourquoi la SGUP continue à accorder à ce thème une grande attention.

Jean-Claude Manghardt



Emmanuelle Richoz-Zogg

Celle des Ateliers Jeunes aussi

En 2016, l'Atelier Jeunes a été plus fréquenté, en raison du grand nombre de classes de 11^e année (17 au total). Cette particularité résultait de l'aborption par le cycle de la Gradelle d'un très grand nombre des élèves de la Seymaz, qui fermait ses portes pour devenir le collège de Candolle – aux champs !

Dès lors, pas moins de 40 intervenants se sont retrouvés le temps d'une matinée. Des échanges informels et constructifs ont eu lieu entre des ados de 14-15 ans, et des patrons comme d'anciens élèves devenus de jeunes adultes.

La formule reste la même: chacun parle de son parcours depuis l'adolescence, avec ses hauts et ses bas, mais avec l'idée surtout de transmettre un message encourageant à des élèves souvent hésitants par rapport à leur orientation: «les jeunes sont formidables, on a besoin de vous»!

Parmi les participants, on trouvait un facteur devenu gardien de prison, une paléontologue, un paysagiste, un restaurateur, une harpiste, la police municipale... Du côté des anciens élèves, des voies très diverses étaient représentées, l'horlogerie, le social, le collège, l'apprentissage à La Poste, l'agronomie etc. Une belle palette qui, comme

chaque année, a séduit les élèves du cycle par son naturel et son goût de la communication. Rendez-vous mercredi 11 octobre 2017 pour la 7^e édition !



*Alexandre Stotzer,
doyen du cycle d'orientation de la Golette,
Elianne Babel-Guérin et
Jean-Claude Manghardt*

Rapport de la trésorière sur l'exercice 2015

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

A l'occasion de son Assemblée Générale, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport financier sur les comptes de l'année 2016 de la Société Genevoise d'Utilité Publique (SGUP).

Comptes généraux

Recettes

En 2016 les recettes comptabilisées de la SGUP ont atteint la somme de CHF 25'632,09 contre CHF 28'811,03 en 2015.

Le montant total des recettes se décompose comme suit:

- **Cotisations**

Les cotisations perçues en 2016 ont été de CHF 9'455.–, contre CHF 8'790.– en 2015.

- **Cotisations membres à vie**

Les cotisations de membres à vie ont atteint CHF 1'840.– contre CHF 2'500.– en 2015.

- **Dons divers**

Les dons divers se sont élevés à CHF 4'210.–, contre CHF 3'964,15, l'année précédente. Il s'agit de versements effectués par nos membres en plus du montant des cotisations régulières. Qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés.

Nous remercions également la Fondation Suzanne Huber pour ses dons de CHF 3'000.– pour le prix «un job pour les jeunes» et de CHF 5'000.– pour couvrir les frais de la manifestation «Tapis Rouge» qui s'est tenue le 31 mai 2016.

- **Intérêts bancaires et postaux**

Les recettes ont également enregistré des intérêts (bancaires et postaux) de CHF 20,45 en 2016 contre CHF 21,20 en 2015.

- **Produits sur exercices antérieurs**

Nous enregistrons également un montant de CHF 758,64, à titre de produits sur exercices antérieurs.

Dépenses

Les dépenses totales se sont élevées en 2016 à CHF 15'569,15 contre CHF 25 274,06 en 2015, soit une diminution de CHF 9'704,91. Les montants dépensés sont essentiellement consacrés aux différentes manifestations organisées en faveur de nos membres, et cette année, plus particulièrement à la soirée «Tapis Rouge» du 31 mai 2016.

Résultat

Les comptes de l'année 2016 dégagent un excédent de recettes de CHF 10'062,94 contre CHF 3'536,97, en 2015. Ce bénéfice net de CHF 10'062,94 a été viré au compte capital de la SGUP qui progresse à CHF 235'581,56.

Comptes du Legs Robert-Scheimbet

Les comptes du legs Robert-Scheimbet ont dégagé en 2016 un excédent de dépenses de CHF 2'993,95 contre CHF 2'184,54 en 2015. Le Prix Robert-Scheimbet de CHF 3'000.– a été remis la Maison de Tara, maison de convalescence sise à Chêne-Bougeries.

L'excédent de dépenses a été porté en diminution du compte capital qui passe ainsi de CHF 62'224,05 en 2015 à CHF 59'230,10 en 2016.

Projet Epidémies

En 2016, la SGUP a organisé une réunion interdisciplinaire ayant pour thème: «Epidémies et Sociétés: Passé, présent et futur». La mise sur pied de cette manifestation a fait l'objet d'un appel de fonds. CHF 135'800.– ont ainsi été réunis auprès de différents donateurs. Les dépenses au 31.12.2016 se sont montés à CHF 48'605,65. A cette même date, il subsiste un solde de CHF 88'194,35.

En conclusion de ce rapport financier, je ne vous imposerai pas la lecture détaillée de ces comptes de l'année 2016, tant pour la Société Genevoise d'Utilité Publique que pour le Legs Robert-Scheimbet et le projet Epidémies, à moins, bien entendu qu'un membre de la SGUP en fasse la demande.

Barbara Suter
Trésorière

Genève, le 13 juin 2017

Bilan au 31 décembre 2016

	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2014
ACTIF	CHF	CHF	CHF
Comptes Postfinance	54'048.13	124'443.83	38'039.85
Comptes Postfinance «Epidémies»	88'194.35		
UBS SA	204'902.12	203'519.37	102'633.03
Portefeuille-titres, valeur boursière:	0.00	0.00	101'646.45
Actifs transitoires	0.00	603.66	3'043.66
	347'145.20	328'566.86	245'362.99
PASSIF			
Epidémies	637.25	0.00	0.00
Provision dons « Un job pour les jeunes »	9'000.00	9'000.00	9'000.00
Passifs transitoires	3'668.50	83'985.30	4'318.40
Passifs transitoires Epidemies	88'194.95		
Fonds propres:			
– Capital au début de l'exercice	235'581.56	232'044.59	226'359.35
Bénéfice de l'exercice	10'062.94	3'536.97	3'536.97
	347'145.20	328'566.86	245'362.99

Comptes de profits et pertes

	2016	2015	2014
	CHF	CHF	CHF
RECETTES			
Cotisations encaissées	9'455.00	8'790.00	7'952.00
Cotisations à vie	1'840.00	2'500.00	1'500.00
Dons	4'210.00	3'964.15	4'260.00
Don pour prix SGUP « Un job pour les jeunes »	3'000.00	3'000.00	6'000.00
Intérêts bancaires et CCP	20.45	21.20	79.85
Recettes	1'348.00	10'535.68	0.00
Produits sur exercices antérieurs	758.64	0.00	0.00
Don pour couvrir frais «Tapis rouge» (Fondation Suzanne Huber)	5'000.00		
	25'632.09	28'811.03	19'781.85
DEPENSES			
Frais généraux	532.20	2'527.30	695.00
Cotisations diverses	600.00	550.00	550.00
Frais Assemblée générale	1'190.60	401.45	557.10
Frais bulletin annuel	4'005.10	3'547.80	4'503.65
Manifestations	6'196.95	12'369.30	1'530.65
Don en faveur de CAP LOISIRS	0.00	5'000.00	
Prix SGUP « Un job pour les jeunes »	3'000.00	0.00	6'000.00
Frais bancaires et CCP	125.30	196.06	270.21
Perte sur titres	0.00	681.15	0.00
	15'169.15	25'274.06	14'106.61
RESULTAT			
Excédent des recettes	10'062.94	3'536.97	5'685.24

Legs Robert-Scheimbet

Bilan au 31 décembre 2016

	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2014
ACTIF	CHF	CHF	CHF
UBS SA	59'230.10	62'224.05	8'979.92
Portefeuille-titres, valeur boursière: CHF 00.00	0.00	0.00	55'428.67
Actif transitoire	0.00	0.00	0.00
	59'230.10	62'224.05	64'408.59
PASSIF			
Passif transitoire	0.00	2'040.00	2'040.00
Capital au début de l'exercice	62'224.05	62'368.59	64'556.39
Excédent des dépenses	-2'993.95	-2'184.54	-2'187.80
	59'230.10	62'224.05	64'408.59

Comptes de profits et pertes

RECETTES	2016	2015	2014
Intérêts bancaires	6.05	3.75	5.65
	6.05	3.75	5.65
DEPENSES			
Prix Robert-Scheimbet	3'000.00	2'000.00	2'040.00
Frais bancaires		63.37	153.45
Achat médailles		0.00	0.00
Perte sur vente titres		0.00	0.00
	3'000.00	2'063.37	2'193.45
RESULTAT			
Excédent des dépenses	-2'993.95	-2'184.54	-2'187.80

Rapport des vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2016

Mesdames, Messieurs,

Conformément au mandat que vous nous avez confié, nous avons procédé au contrôle des comptes de votre Association pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

Nous avons également vérifié les comptes du « Legs Robert-Scheimbet » et ceux du projet « Epidémies ».

En conclusion de nos travaux et dans les limites de nos contrôles, nous sommes à même de déclarer que :

- le bilan et le compte de pertes et profits concordent avec la comptabilité,
- la comptabilité est régulièrement tenue,
- l'état de fortune sociale et des résultats répond aux règles établies par la loi et les statuts pour les évaluations en matière de bilan.

En conséquence, nous proposons à l'Assemblée générale d'approuver les comptes de l'Association de la Société Genevoise d'Utilité Publique.

Nous délivrons le présent rapport en toute bonne foi et faisons les réserves d'usage pour le cas où des éléments intéressant l'accomplissement de notre mandat ne nous auraient pas été communiqués.

Genève, le 12 juin 2017.



Elisabeth PERRIER CAMPUS



Bruno FLORINETTI

Liste des membres de la Société Genevoise d'Utilité Publique

MEMBRES DHONNEUR

† M. Jean de Senarclens,
président d'honneur
M. Alfred Berchtold,
membre d'honneur
† M. Olivier Larequi,
membre d'honneur
† M. Claude Richoz,
membre d'honneur

MEMBRES À VIE

M. Nadji Abbas-Terki
M^{me} Fabienne Alfandari
M. Yvan Allegrini
M. Claude Barbey
M. Jean-Michel Barbey
M. Léon Nick Benusiglio
M. Charles Bonnet
M^{me} Florence Burrus
M^{me} Jean-Daniel Candaux
M. Gilbert Ceffa
M. et M^{me} Edouard et
Jocelyne Coquoz
M. Philippe de Loës
M^{me} Nadine de Rothschild
M^{me} Charlotte de Senarclens
M. Michel de Senarclens
M. Richard de Senarclens
M. Bénédikt de Tschärner
M. Jean-Lambert des Arts
M^{me} Yvette Develey
M^{me} Bianca Dompieri
M. Alain Dupont
M. Maurice Dupraz
M^{me} Chantal Eberlé
M. Louis Fauchier-Magnan

M. et M^{me} Thierry
Fauchier-Magnan
M. Willy-René Felgenhauer
M. et M^{me} Pierre et
Françoise Félicité
M. et M^{me} Eric et Evelyne
Fiechter
M. Bruno Florinetti
M. Jean-Paul Gargantini
M. Lorenzo Giaffreda
M^{me} Veronica Giaffreda
M^{me} Anne Heegaard-Geisendorf
M^{me} Stella Hentsch-Semb
M. Rudolf Franz Heyn
M. Christian Pascal Huber
M. Jean-François Huber
M. Jacques Ischi
M. Pierre Ischi
M. François Jatton
M. Georges Julliard
M. Serge Kaplun
M. Pierre Keller
M. Jean-Charles Kempf
M. Philippe Kern
M. Erwin Knupp
M. Claude Lacour
M^{me} Christiane Lalive d'Épinay
M. Bernard Lescaze
M. Marc Maisonneuve
M. Jean-Claude Manghardt
M^{me} Michèle Maury-Moynier
M^{me} Béatrice Mermod-Hentsch
M. Jean Naef
M. Frédéric Naville
M. Philippe A. F. Neeser
M. Alain Nicollier
M. Lukas Niederberger

M^{me} Laurence Ody-Berkovits
M. Fernand Oltramare
M. Yves Oltramare
M. Anthony-J. Papayoannou
M^{me} Cécile Perréard
M. et M^{me} Jean-François et
Minou Perrot
M^{me} Isabelle Poncet
M. Xavier Prokesch
M. Christian Rey
M^{me} Isabelle Richoz
M^{me} Emmanuelle
Richoz Zogg
M^e Jean-Charles Roguet
M. Blaise Rosselat
M. Frédéric Rosset
M^{me} Catherine Santschi
D^r Norman Sartorius
M. Etienne Schmelzer
M. Armand Schweingruber
M^{me} Nicole Seyfried
M. Bertrand Tournier
M^e Costin van Berchem
M^{me} Camille-Isabelle Vial
M. Odorich von Susani
M. Olivier Wasmer
M. Raymond Zoller

MEMBRES

M. et M^{me} Olivier et
Jacqueline Ador
M. Philippe Aegerter
M. Pascal Altenbach
M. David Amsler
M. Antoine Andres
M^{me} Luce Annen
M^{me} Anne-Sophie Archinard

M^{me} Georges Arfaras
M. André Assimacopoulos
M. Claude Aubert
M. et M^{me} Jean-François et
Eliane Babel-Guérin
M. Gérard Bagnoud
M^{me} Silvia Baiano-Boissier
M. Jean-Claude Baltzinger
M. Olivier Barbey
M. Léo Barblan
M. Michel Barde
M^{me} Noelle Barde-Hildebrand
M. Gabriel Barta
M. et M^{me} Eric Benjamin
M. Jacques Bercher
M. Alfred Berchtold
M. Jean-François Berger
M^{me} Carole Bernasconi-Witzig
M^{me} Diana Bernheim
M^{me} Danièle Berrino
M. Yves Beyeler
M^{me} Nicole Blanchard
M. Conrad Bodmer
M. Jacques Boesch
M^{me} Rose-Marie Bolli
M. Alain Bordier
M. Léopold Borel
M^{me} Madeleine Bornet
M^{me} Marilyne Borrello Menetrey
M. Michel-François Bosson
M. Willy Bourquin
M^{me} Christine Bouvier
M^{me} Tamara Boyer
M. Christian Bräuninger
M. Michel Bucherer
M. Pierre-John Buet
M. François Bugnion
M^{me} Ginette Burki-Barlow
M. et M^{me} Christophe et
Katrina Burrus
M^{me} Erica Camilleri Salzmann
M^{me} Anne-Marie Catel-Duvernay
M^{me} Eliane Chaney
M. Patrice Chaussivert
M^{me} Claire Chavannes
M^{me} Anouchka
Chenevard Sommaruga
M. Alain Choisy
M. Fabrice Christinat
M. Damien Clerc
M^{me} Marianne Clerc
M. Yves Collart
M. et M^{me} André et
Christine Collomb
M^{me} Carmen Costoya Reinmann
M. Gilbert Coutau
M. Vincent Cruz
M^{me} Marceline Cuénod
M. et M^{me} Louis et
Virginia Currat
M. et M^{me} Davide et Leila
Da Silva-Zbindi
M. Jean-Paul Darmsteter
M. Jean-Michel Dayer
M^{me} Loraine de Chambrier
M. Gérard de Haller
M. Léonard de Pury
M. Antoine de Rham
M. Pierre de Senarclens
M^{me} Françoise Defferrard
M. Juan Del Castillo-Flores
M. Georges Demierre
M^{me} Renée Demierre
M^{me} Diane Devaux-Charguéraud
M. et M^{me} Joao et Cindy
Dias Lopez Roy
M^{me} Miriam Dicker
M. Eric-Georges Doelker
M. François-Dominique
Dominicé
M^{me} Anne-Dominique
Donnet-Hanna
M. Michel Dransart
M^{me} Elisa Dubois-Ferrière
M^{me} Françoise Dubosson
M. et M^{me} Charles Dubuis
M. Jean-François Duchosal
M. Dominique J. Ducret
M. Dominique Dunant
M. Patrice Dunant
M^{me} Monique Eid
M. Claude Etter
Pr Bernardino Fantini
M^{me} Nicole Fatio
M^{me} Christine Faucogney
M. Denis Fauconnet
M. Pierre Fauconnet
M. Gérard Ferrero
M. et M^{me} Jean-Pierre et
Patricia Ferrorelli Iseley
M^{me} Sheila Fitzgerald
M^{me} Frédérique Flournoy
M. et M^{me} Dominique
Föllmi
M. et M^{me} Richard et
Denise Forney
M. Stefan Forsell
M. Nicolas Francelet
M^{me} Antonietta Frangi
M. Dominique Frei
M. Mourad Friha
M^{me} Susanne Fry
M^{me} Muriel Gabus-Siki
M. et M^{me} Kudzai et
Marine Ganière Lopez
M. Lars Gellerstad
M^{me} Géraldine Gilliard
M. et M^{me} Guy et
Peta Girod
M. Bernard Gisiger
M^{me} Estelle Gitta
M. Daniel Glaus
M. Claude Gonet
M. Sobhy Gouda Grange
M. Bruno Grometto
M^{me} Elisabeth Guggisberg
M. Daniel Gutknecht
M. Claude Haegi
M^{me} Françoise Hagry-Bertossa

M. Marcus Hanreich	M. Jean Letoré	M. Antoine Payot
M. Dominique Hargous	M. Armand Lombard	M. François Payot
M ^{me} Michèle Hauert	M. Thierry Loron	M. Jacques Pelletier
M ^{me} Claire Haugrel	M. Dominique Louis	M. Eric Perregaux
M. Ernst Heer	M. Pierre Luisier	M ^{me} Elisabeth Perrier-Campus
M ^{me} Claudine Helg	M ^{me} Suzanne Luiz	M. Guy Perrot
M. Louis Henny	M. et M ^{me} Charles Mabillard	M. William Perruchoud
M ^{lle} Gabrielle Hohenemser	M ^{lle} Arlette Magnin	M. Alain Peyrot
M. Denis Honegger	M ^{me} Anne-Lise Malant	M. Nicolas Peyrot
M ^{me} Claude Howald	M ^{me} Laury Malherbe	M ^{me} Marie-Charlotte Pictet
M ^{me} Nadia Hubacher	M. Cipriano Maneiro	M ^{me} Christiane Piffaretti
M ^{me} Anne-Laure Huber	M ^{me} Sabine Marbach	M ^{me} Caroline Pirenne
M ^{me} Caroline Huber	M ^{me} Michèle Martin	M. James G. Pittendrigh
M. Frédéric Huber	M. Jean-Michel Mascherpa	M ^{me} Delphine Plantier Navarro
M. Olivier Huber	M. Henri Maudet	M ^{me} Marjolaine Poncet
M ^{me} Valérie Huber	M. Pierre Maudet	M ^{me} Elena Portoles
M ^{me} Antoinette Huber-Dunant	M. Alain-Dominique Mauris	M ^{me} Jacqueline
M ^{me} Huynh Huong	M. Jean-Daniel Mayer	Pousaz-Parisod
M ^{me} Suzanne Hurter	M ^e Mathias Mayor	M ^{me} Béatrice Power-Demetriades
M. Jean Ilg	M. Roger-Marcel Mayou	M ^{me} Christiane Privat-Dupont
M. Philippe Ilg	M. Didier Ménétrey	M. Saleem Rafik
M ^{me} Myriam Israel	M. Alessandro Meo	M. Yvan Raleff
M. Roland Itié	M. Charles Messerli	M. Laurent Rapp
M. Henri-Albert Jacques	M. Georges Métrailler	M. Martin Reber
M. Robert Jenefsky	M. Gérard Mettan	M ^{me} Samantha Reimundo
M ^{me} Béatrice Jéquier	M. Guy Mettan	M ^{me} Christine Ricci
M ^{me} Anne-Laure Jolimoy	M ^{me} Ghyslaine Meury	M. et M ^{me} Hubert Rigot
M ^{me} Laurence Junod	M. Erwin Meyer	M. Albert Rodrik
M ^{me} Reina Kalo-de-Kaboga	M. Louis Moeri	M. Gérald Roduit
M. Fritz Kammermann	M ^{me} Aurélie Montavon	M. François Rossel
M. et M ^{me} Mathis et	M ^{me} Elisabeth Moynier	M. Lionel Rosselat
Quynh Kern	M ^{me} Katia Mrksa	M ^{me} Graziella Rossi Barbeau
M ^{me} Angelina Komiyama	M ^{me} Nicole Nachbauer	M ^{me} Béatrice Rossire
M ^{me} Sonja Kuenzi	M. Laszlo Nagy	M ^{me} Elisabeth Roth
M ^{me} Isabelle Küng	M. Mounir Youssef Nasr	M. Alain Ruff
M. Jean-Pierre Lachat	M ^{me} Jane Dorothy	M ^{me} Julie Sabbah-Martin
M ^{me} Brigitte Lacroix	Naville-Duncan	M ^{me} Odette Saez
M. Georges Lambert	M ^{me} Françoise Naz	M. Michel Sandoz
M. Gérald Lapertosa	M. Serge Nessi	M ^{me} Christine Schaub-Richoz
M. et M ^{me} Jean-Pierre et	M. Jean-Claude Nicole	M. Boris Schereschewsky
Annabelle Lê-Agopian	M ^{me} Hiromi Okumura-Bart	M ^{me} Nicole Schlaeppi
M ^{lle} Huguette Lehmann	M ^{me} Sophie Onural	M. Jean-Maurice Seigne
M ^{me} Thérèse Lehoux	M. Daniel Opprecht	M ^{me} Danielle Senger

M. Henry W.M. Senger
M. Dusan Sidjanski
M^{me} Caroline Sierro
M. Ivo Silva
M. Morris Sinclair
M^{me} Miriam Spörri
M^{me} Yvelise Strub
M^{me} Wanda Stryjenska
M^{me} Barbara Suter
M. Stefan Svikovsky
M. Anatole Tanari
M^{me} Ute Eva Tedjini-Wachtler
M. Ioan Tenner
M. Michel Terrier
M^{me} Michèle Terrier
M^{me} Carole Thevoz
M. André Thiévent
M. Christophe Thonney
M. Didier Thorens
M. Georges Tisma
M. Mario Turchetti
M. Bernard Turrettini
M^{me} Robert Turrettini
M. Paolo Urio
M^{me} Magali Vanrumbeke
M^{me} Irène Verrey
M^{me} Nathalie Viguier
M. Jean Vodoz
M. Olivier Vodoz
M. Jean-Jacques Vollbrecht
M. Marc Voltenauer
M. Jean-Pierre Vuilleumier
M^{me} Florence Walker
M^{me} Béatrice Weber

M. Jean-Pierre Weber
M. Philippe Wible
M. Georges A. Zannidakis
M^{me} Martine Zeender
M. Jean-Pierre Zehnder
M^{me} Evelyne Zellweger
M^{me} Valentine Zellweger
M^{me} Leila Zinbi
M^{me} Diane Zoelly
M. Edwin Zurkirch

MEMBRES COLLECTIFS

IMAD Institution Genevoise
de Maintien à Domicile
Fédération des Entreprises
Romandes, Genève
Comité International
de la Croix-Rouge
Association pour le Bien
des Aveugles
UBS SA
Crédit Suisse
Association des Communes
Genevoises
Société d'Exploitation et
de Gestion Hôtelière
Bureau Central d'Aide
Sociale
Association Genevoise du
Coin de Terre
Association La Main Tendue
Banque Franck SA
Banque Paribas (Suisse) SA
Baume & Mercier SA

Carrefour-Prison
Carrefour-Rue
Ligue Genevoise contre le
Cancer
Banque Pictet & Cie SA
Société Vaudoise d'Utilité
Publique
Fondation Foyer Handicap
Fondation Clair Bois
Fiduciaire Tecafin SA
Groupement des Banquiers
Privés Genevois
Association des médecins
du canton de Genève
Naef & Cie SA
Fondation Cap Loisirs
Alain Bordier & Cie
Centre Social Protestant
Commune d'Anières
Comptoir Genevois
Immobilier
Ecole Toepffer
Fondation Officielle de la
Jeunesse
Institut Florimont
Manotel SA
Raymond Weil SA
Société Coopérative
Migros Genève
SOCRED SA
Priban SA
Banque Lombard Odier &
Cie SA
La Salévienne

Que fait la SGUP?

Pour rester en contact... Pour savoir constamment
ce qui se passe et ce qui va se passer à la SGUP...

Pour nous questionner et nous donner votre avis...

Retrouvez-nous sur INTERNET, www.sgup.ch

Nous sommes également sur Facebook!



Comité 2016 - 2017

	<i>Fin de mandat</i>		<i>Fin de mandat</i>
Christian Huber, président	2017	Dominique J. Ducret	2020
Catherine Santschi, vice-présidente	2018	Alain Dupont	2019
Maryline Borello-Menetrey, vice-présidente	2017	Chantal Eberlé-Perret	2020
Emmanuelle Richoz-Zogg, secrétaire	2017	Bernardino Fantini	2018
Barbara Suter, trésorière	2018	Reina Kalo	2019
Diane Devaux-Charguéraud	2018	Norman Sartorius	2018
		Yvelise Strub	2017
		Edwin Zurkirch	2018

Quelques membres du comité 2016-2017.





case postale 531
1211 Genève 17
www.sgup.ch